

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 26 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Patrick EVENNOU (Pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Madame Catherine FORGET (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Monsieur Hugues PERU, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (Pouvoir à Monsieur Vincent TALLE).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	20 mars 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	27
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	27
Membres absents	01		

DEL-2024_16 Compte financier unique 2023 - M4 Production Énergie photovoltaïque

Monsieur Frédéric SERVAIS présente le compte financier unique du budget principal annexe 2023 - M4 « Energie Photovoltaïque », conformément au document budgétaire annexé, et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Une note de synthèse récapitulant les principaux éléments a été envoyée aux conseillers municipaux.

Conformément aux textes en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote de ce compte financier unique.

AR Prefecture

017-211702741-20240326-DEL2024_16-DE
Reçu le 10/04/2024

Cette dernière ayant quitté la séance, le doyen d'âge, Madame Marie-France CHABAUD préside la séance au moment du vote du compte financier unique du budget annexe 2023 - M4 « Energie Photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu les délibérations adoptées en 2023 relatives au budget primitif, budget annexe et décisions modificatives,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 4 mars 2024,

Considérant la nécessité de clore les comptes 2023 du budget annexe M4 « Energie Photovoltaïque »,

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SERVAIS, Conseiller Municipal Délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2023 conformément au document budgétaire ci-annexé, présenté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **en fonctionnement**

	MANDATS	RESULTAT N-1	CUMUL SECTION
Dépenses	28 025,05 €	0,00 €	28 025,05 €
Recettes	77 643,31 €	43 012,55 €	120 655,86 €
Résultat de fonctionnement			92 630,81 €

- **en investissement**

	MANDATS	SOLDE N-	CUMUL SECTION
Dépenses	14 049,83 €	0,00 €	14 049,83 €
Recettes	42 018,32 €	€	85 568,28 €
Résultat d'investissement			71 518,45 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Comptable Public, Service Gestion Comptable de Ferrières-Périgny et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le 10/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

